

Mr. Mackenzie said there was no doubt that the hon. member was unauthorized to issue the proclamation; but on the other hand, it was tolerably clear from his despatches that he had no reasonable doubt of the Territory being transferred on the day appointed, and the act was quite reasonable, considering the difficult circumstances in which he was placed. It was significant that the people among whom he was then situated, and even the rebels in the Territory knew more of the events that were transpiring than he did, and the fact that the transfer had not taken place, than Hon. Mr. McDougall himself, which might be accepted as the natural result of the extraordinary conduct of persons holding official positions at Ottawa. (Hear.) He should not say who they were; but every one knew that there were parties who were openly plotting against the new Governor of the country. With regard to the proceedings of Col. Dennis leading to difficulty, they found, from the papers sent down, that he consulted the principal men of the Territory, including among others, Father Ritchot, and proceeded with their consent, or at least without any remonstrances on their part. Under those circumstances he was of opinion that the insurrection against the authority of the Government was wholly unjustifiable; that it could have been prevented, and should have been prevented by the Secretary of State if he had done his duty. He thought that honourable gentleman's duty was that as difficulties were being created, as trouble was ahead, he ought not to have left the Territory until his colleague had arrived. He knew that there was an opposition being organized against the entrance of Governor McDougall, and he must have known if he made enquiries, and if he did not make enquiry he was equally guilty; for he should have done so till the cause of discontent was settled; and it was his duty to have seen every inhabitant of the country, to call public meetings and to take every means to assure the majority of the people that the Government of Canada had no such intentions as those ascribed and from which originated the insurrection. But they did not find that the hon. gentleman paid any visit to certain portions of the Territory, and only returned home in order to escape the result for which his untimely remarks were wholly responsible for. With regard to the insurrection itself there was no doubt but that it arose partly from chagrin of the Hudson's Bay Company officials, who sought to instil discontent into the minds of those whom they employed or with whom they associated. It was evident that the seeds of discontent were sown and that the Secretary of State when he went there watered the growing plant and the result was that they had the present scheme of compromise submitted

[Hon. Mr. McDougall—L'hon. M. McDougall.]

M. Mackenzie se dit persuadé que l'honorable député n'a pas la compétence pour faire cette déclaration, mais qu'il est assez clair, si l'on en juge par ses dépêches que le Territoire sera sans aucun doute cédé le jour désigné, et que cette mesure est très raisonnable si l'on tient compte des circonstances difficiles dans lesquelles il se trouve. Il est important de noter que les personnes parmi lesquelles il se trouve, et même les insurgés du Territoire, en savent plus que lui sur les événements actuels, et sur le fait que la transmission n'a pas eu lieu, fait que l'honorable M. McDougall doit reconnaître comme la suite logique de la conduite exceptionnelle des personnes occupant des postes officiels à Ottawa. (Bravo!) Il ne doit pas les dénoncer; mais chacun sait qu'il y a des personnes qui complotent ouvertement contre le nouveau gouverneur de cette région. Quant aux démarches du colonel Dennis, qui soulèvent des problèmes, on constate, d'après les documents envoyés, qu'il demande l'avis des dirigeants du Territoire, dont le Père Ritchot, et qu'il agit avec leur consentement, ou du moins sans aucune protestation de leur part. En de telles circonstances, il est d'avis que l'insurrection contre le Gouvernement est entièrement injustifiée, qu'on aurait pu la prévenir et que le secrétaire d'État aurait dû la prévenir en faisant son devoir. Il croit que le devoir de ce dernier, tant que des difficultés surgissaient et des conflits se dessinaient, était de ne pas abandonner le Territoire avant que ses collègues ne prennent la relève. Il savait que l'on s'opposait à l'entrée en fonction du Gouverneur McDougall, et il devait le savoir s'il avait fait enquête et même s'il n'en avait pas fait. Il est coupable de toutes façons, car il aurait dû en faire jusqu'à ce que la cause du grief soit réglée; il était également de son devoir de rencontrer tous les habitants du pays, de convoquer des réunions publiques et de prendre tous les moyens pour assurer à la majorité du peuple que le Gouvernement du Canada n'a pas les intentions qu'on lui prête et qui sont à l'origine de l'insurrection. Mais on s'aperçoit que le député a omis de visiter certaines parties du Territoire et n'est rentré chez lui que pour fuir les conséquences provoquées par ses observations intempestives. Quant à l'insurrection elle-même, il est certain qu'elle a éclaté en partie à cause de la déception des administrateurs de la Compagnie de la baie d'Hudson, qui cherchent à semer le mécontentement chez leurs employés et chez leurs associés. Il est évident que le doute a été semé dans leur esprit et que le secrétaire d'État, en s'y rendant, n'a fait qu'envenimer les choses; le résultat en est le projet actuel de compromis qu'on présente à la place d'un projet gouvernemental. (Applaudissements.) En examinant cette mesure, ils ne peuvent que se demander si elle a vraiment été